

Analyse

N° 23

Novembre 2019

version du 29 juin 2021

Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2018

Parmi l'ensemble des vols réalisés directement sur les personnes, avec ou sans usage de violence, enregistrés par les services de police ou de gendarmerie nationales en 2018 sur le territoire français, environ 127 000, soit près de 16 % de l'ensemble des vols, sont commis dans les transports en commun. Cette proportion atteint même 30 % en Île-de-France. Alors que les vols violents commis dans les transports ont diminué de 6 % entre 2017 et 2018 sur l'ensemble du territoire, les vols sans violence y ont progressé de +4 %. La part des coups et blessures volontaires recensés dans les transports en commun est beaucoup plus marginale (3 % en France) même si ces violences ont augmenté de 1 % entre 2017 et 2018 sur l'ensemble du territoire. Les violences sexuelles représentent 4 % de la délinquance enregistrée (vols et violences) dans les transports en commun et sont en très forte hausse sur un an (+37 % contre +18 % tous lieux confondus). À l'échelle départementale, on constate une très nette augmentation des faits de vols et violences enregistrés dans les transports en commun en Isère et en Loire-Atlantique, tandis qu'une forte baisse est observée en Seine-Saint-Denis et dans les Bouches-du-Rhône.

En 2018, 40 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont moins de 30 ans. Près de deux tiers des victimes de coups et blessures volontaires sont des hommes et la quasi-totalité de celles de violences sexuelles sont des femmes. En région Ile-de-France, un tiers des victimes sont de nationalité étrangère contre 16 % sur le reste du territoire.

La majorité (86 %) des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes, plus de quatre sur dix sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié seraient de nationalité étrangère.

Près d'un vol sur six se déroule dans les transports en commun en France

En 2018, selon les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales (*encadré 1*), ce sont près de 127 000 vols (avec ou sans usage de violences) qui se sont déroulés dans les transports en commun (*encadré 2*). Parmi eux, 91 % sont des vols sans violence, tandis que les 9 % restants ont été réalisés avec usage de violence. Ces vols dans les transports en commun, qui ont augmenté de 3 % entre 2017 et 2018, représentent 16 % de l'ensemble des vols enregistrés sur le territoire français (*figure 1*). Le nombre de vols violents commis dans les transports en commun diminue entre 2017 et 2018 (-6 %). Cette baisse reste similaire tous lieux confondus (-8 %). Selon les données recueillies, 13 % des vols violents en France ont lieu dans les transports en commun. Cette proportion est cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête nationale de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) : sur les années 2011 à 2017, 14 % des victimes de vols avec violences physiques ou

Encadré 1 - La délinquance enregistrée

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. La disponibilité, depuis le printemps 2016, de bases de données détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur) : repérage des violences intrafamiliales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits par exemple.

Cette situation a vocation à évoluer dans le temps. Elle permet également d'exploiter progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance. Pour plus d'information et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2018-premier-bilan-statistique>.

menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun.

En revanche, concernant les vols sans violence, si l'on constate une légère baisse (-2 %) sur l'ensemble du territoire, ces derniers augmentent (+4 %) dans les transports en commun. Les vols à la tire (vols par pickpockets) représentent 45 % des

vols sans violence dans les transports en commun en France. Au total, 16 % des vols sans violence enregistrés par les services de sécurité en France ont lieu dans les transports en commun. Selon l'enquête CVS, en moyenne sur la période 2015-2017, 21 % des victimes déclarent avoir subi un vol sans violence ni menace (ou une tentative) dans

les transports en commun.

Pour les faits de violences dont le motif n'est pas le vol, la place des transports en commun est beaucoup plus marginale. En 2018, 3 % des coups et blessures volontaires enregistrés en France ont lieu dans les transports en commun, ce qui correspond à 7 720 victimes. Le nombre d'agressions physiques dans les transports en commun reste quasiment stable (+0,7 %) entre 2017 et 2018 mais est cependant en augmentation (+7 %) tous lieux confondus.

Très forte hausse du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées dans les transports en commun en France

En 2018, 1 860 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie dans les transports en commun ce qui représente une faible part de l'ensemble des violences sexuelles enregistrées en France (4 %). Cependant, entre 2017 et 2018 le nombre d'enregistrement de victimes de violences sexuelles a nettement plus augmenté dans les transports en commun (+37 %) que sur l'ensemble du territoire (+18 %). Néanmoins ces fortes hausses ne peuvent être interprétées pour autant comme une augmentation significative des violences sexuelles. Elles reflètent l'augmentation massive des taux de plainte pour ce type d'agression dans le contexte actuel de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes, et ce notamment depuis l'affaire Weinstein intervenue fin 2017 (cf la fiche *Violences sexuelles*¹ du rapport *Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique*).

Les vols se produisent davantage dans les réseaux métropolitains

En 2018, les vols avec et sans violence se produisent davantage dans les réseaux

1 <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiques-ou-sexuelles/Insecurite-et-delinquance-en-2018-premier-bilan-statistique-Fiche-Violences-sexuelles>

1 Vols et violences (physiques ou sexuelles) commis dans les transports en commun en 2017 et 2018 en France entière

	Ensemble des réseaux de transports en commun				Tous lieux				Part des faits commis dans les transports			
	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles
2017	12 550	7 660	110 820	1 360	100 850	237 690	725 110	42 240	12 %	3 %	15 %	3 %
2018	11 790	7 720	115 170	1 860	93 180	255 570	712 820	50 030	13 %	3 %	16 %	4 %
Évolution 2017/2018	-6 %	1 %	4 %	37 %	-8 %	8 %	-2 %	18 %				

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, 11 790 faits de vols violents commis dans les transports ont été enregistrés par les services de police ou de gendarmerie. Ceci représente 13 % de l'ensemble des vols violents enregistrés en France. On constate une baisse des vols violents commis dans les transports en commun de 6 % entre 2017 et 2018 en France. Sources : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun et base des victimes de crimes et délits.

Encadré 2 - Mesurer la délinquance enregistrée dans les réseaux de transport en commun

Cette publication porte sur les vols (avec ou sans violence) réalisés directement sur les personnes ainsi que sur les violences dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Les violences incluent les coups et blessures volontaires ainsi que les violences sexuelles (viols, agressions et harcèlements). L'ensemble des faits ont été enregistrés en France métropolitaine, dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) et dans les collectivités d'Outre-mer (COM)¹.

Cette étude prend en compte trois types de réseaux : les réseaux de surface (rames et stations ou arrêts de bus et tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, etc.) et les réseaux ferroviaires (rames et gares de RER, trains grandes lignes et de banlieue, TER).

À noter que les statistiques sur les transports en commun présentes dans l'éclairage² du rapport annuel *Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique* ne prenaient en compte que les faits de vols et de coups et blessures. La présente publication inclut en complément les violences sexuelles : les comparaisons entre les deux publications doivent donc être conduites avec précaution.

1. et non pas uniquement en France métropolitaine et dans les DROM, comme écrit par erreur dans la version précédente de la publication.

2. <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/107564/854414/file/TEC.pdf>

métropolitains (39 %) que dans les réseaux ferrés (31 %) ou de surface (30 %). Concernant les coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun, plus de la moitié (53 %) ont lieu dans les réseaux de surface, puis dans les réseaux ferroviaires (30 %) et enfin dans le réseau métropolitain (18 %). De même, les violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales se produisent davantage dans les réseaux de surface (49 %).

Près des deux tiers des vols et des violences enregistrés dans les transports en commun ont lieu en Île-de-France

L'utilisation des transports en commun en Île-de-France, avec les trajets domicile-travail des franciliens et les touristes qui visitent la région, est plus soutenue qu'en province : plus de 3 389 millions de voyages sont comptabilisés par la RATP en Île-de-France en 2018 selon le rapport d'activité et de développement durable 2018 de la

RATP². Ainsi, la part de délinquance concernant les vols et les violences enregistrés par les forces de sécurité dans les transports en commun est nettement plus importante dans cette région qu'ailleurs. En 2018, tout comme en 2017, 26 % des atteintes (vols et violences) enregistrées en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun, alors que cette proportion n'est que de 6 % sur le reste du territoire. La région francilienne, qui compte 18 % de la population nationale, cumule près des deux tiers (63 %) de l'ensemble des vols et violences dans les transports en commun en 2018. Tous lieux de commission confondus, l'Île-de-France ne représente que 30 % de l'ensemble des vols et violences considérés sur le territoire.

En 2018, 32 % des vols sans violence commis en Île-de-France, enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, ont lieu dans les transports en commun (figure 2), cette proportion était quasiment la même en 2017. Les vols à la tire représentent 47 % des vols sans violence en Île-de-France.

2. https://www.ratp.fr/sites/default/files/inline-files/RATP-RADD2018-FR-PDF-e-accessibleDEF_0.pdf

2 Vols et violences (physiques ou sexuelles) commis dans les transports en commun en 2017 et 2018 en Île-de-France

	Ensemble des réseaux de transports en commun				Tous lieux				Part des faits commis dans les transports			
	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles
2017	9 570	3 310	70 680	670	45 150	51 410	229 240	8 250	21 %	6 %	31 %	8 %
2018	8 580	3 180	73 650	870	41 280	54 260	232 710	9 850	21 %	6 %	32 %	9 %
Évolution 2017/2018	-10 %	-4 %	4 %	30 %	-9 %	6 %	2 %	19 %				

Champ : Île-de-France.

Lecture : En 2018, 8 580 faits de vols avec violence commis dans les transports dans la région Ile-de-France ont été enregistrés par les forces de police ou de gendarmerie ; ceci représente 21 % de l'ensemble des vols avec violence de la région Ile-de-France. Ces derniers ont diminué de 10 % entre 2017 et 2018.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun et base des victimes de crimes et délits.

Les vols violents ont diminué de 10 % dans les transports en commun franciliens entre 2017 et 2018, une baisse qui est également constatée tous lieux de commission confondus (-9 %). Ces vols violents enregistrés par la police et la gendarmerie nationales en Île-de-France sont commis dans 21 % des cas dans les transports en commun.

Les coups et blessures volontaires commis en Île-de-France sont en baisse en 2018 dans les transports en commun (-4 %) tandis qu'une augmentation est relevée tous lieux de commission confondus (+6 %).

Enfin les violences sexuelles enregistrées sont, tout comme à l'échelle nationale, en forte hausse en Île-de-France, dans les transports en commun (+30 %) et également tous lieux de commission confondus (+19 %). La place des transports en commun est beaucoup plus marginale pour les faits de violences sexuelles en Île-de-France; elle représente 9 % des enregistrements de l'ensemble de la région avec 867 victimes.

Un peu plus d'une victime sur deux de vols ou de violence dans les transports en commun est une femme

En 2018, 135 130 victimes ont subi des vols ou des violences dans les transports en commun. En région Île-de-France, 67 % de ces victimes sont de nationalité française (figure 3). Ce taux s'élève à 84 % sur le reste du territoire. 9 % des victimes dans les transports en commun en Île-de-France sont de nationalité asiatique et 9 % proviennent de l'Union européenne.

Sur l'ensemble du territoire, 40 % des victimes de vols ou de violence ont moins de 30 ans (figure 4). Les hommes représentent près de la moitié (46 %) des victimes, mais ce taux diffère en fonction du type de délinquance. Ainsi les hommes sont beaucoup plus concernés par les coups et blessures volontaires (63 %) alors que les femmes représentent 54 % des vols sans violence, 58 % des vols avec violence et 94 % des violences sexuelles.

3 Nationalité des victimes de vols ou de violences (physiques ou sexuelles) dans les transports en commun

	France hors région Ile-de-France		Ile-de-France	
	Ensemble des réseaux de transport	Tous lieux	Ensemble des réseaux de transport	Tous lieux
France	84%	90%	67%	74%
Maghreb	3%	2%	4%	5%
Afrique Hors Maghreb	3%	2%	6%	5%
Union européenne hors France	4%	3%	9%	6%
Europe hors Union européenne	1%	1%	1%	1%
Asie	3%	1%	9%	6%
Amérique	1%	1%	4%	3%
Autres	0%	0%	0%	0%
TOTAL (en nombre de victimes)	50 500	739 320	84 640	335 820

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, 84 % des victimes pour des faits de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française ; cette nationalité représente 90 % des faits constatés en 2018 tous lieux de commission confondus.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

4 Répartition des victimes de vols ou de violences commis dans les transports en commun par âge et par sexe

	Femmes victimes	Hommes victimes	Ensemble des victimes	Part des hommes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
Moins de 13 ans	310	290	600	48 %	0 %
13 à 17 ans	3 300	2 890	6 190	47 %	5 %
18 à 29 ans	28 520	19 360	47 880	40 %	35 %
30 à 44 ans	16 970	15 380	32 350	48 %	24 %
45 à 59 ans	13 100	12 680	25 780	49 %	19 %
60 ans et plus	11 280	11 050	22 330	49 %	17 %
Total des victimes	73 490	61 650	135 130	46 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, parmi les 135 130 victimes de faits de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français, 46 % sont des hommes et 35 % ont entre 18 et 29 ans.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

Plus de quatre mis en cause sur dix seraient mineurs

En 2018, 10 780 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire, un nombre en augmentation par rapport à l'année précédente (10 140, soit +6 %). Une hausse est également constatée pour l'ensemble des lieux

de commission entre 2017 et 2018 (+5 %).

L'âge du mis en cause ne peut pas être systématiquement vérifié par les services de sécurité, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou pas du tout (encadré 3). Les statistiques qui suivent portent donc sur l'âge renseigné par les services et non pas forcément sur l'âge réel du mis en cause. Or, certains mis en cause peuvent avoir intérêt à se

déclarer mineurs, les statistiques associées doivent donc être interprétées avec précaution. En 2018, tout comme en 2017, plus des trois quarts (76 %) des mis en cause pour des faits de vols ou de violence dans les transports en commun ont moins de 30 ans, et 44 % ont moins de 18 ans (figure 5). Pour les mis en cause de nationalité étrangère ces proportions sont même plus élevées : 79 % ont moins de 30 ans et près de la moitié (47 %) ont moins de 18 ans. Concernant les moins de 30 ans, ces taux s'élevaient à 81 % pour les vols sans violence et à 92 % pour les vols avec violence. Les proportions en Île-de-France sont très proches de celles à l'échelle nationale hors Île-de-France pour les mis en cause étrangers (79 % ont moins de 30 ans contre 80 %, 46 % ont moins de 18 ans contre 50 %). Sur l'ensemble des lieux de commission sur le territoire national, seuls 50 % des mis en cause ont moins de 30 ans, et 19 % ont moins de 18 ans. D'après les remontées du terrain des services de sécurité, la surreprésentation des mis en cause pour vols dans les transports en commun, identifiés comme mineurs, serait à mettre en relation avec l'existence de bandes organisées. Fonctionnant en réseau avec un mode opératoire bien défini, elles œuvrent aussi bien sur la chaussée que dans les transports en commun et font appel à des étrangers mineurs.

En 2018, 9 300 hommes ont été mis en cause pour des faits de vols ou de violences dans les transports en commun, ce qui représente 86 % de l'ensemble. Parmi eux, 42 % ont moins de 18 ans, alors que cette proportion n'est que de 20 % globalement pour tous les lieux de commission confondus. Les femmes mises en cause sont quant à elles mineures dans 54 % des cas, tandis que 19 % le sont pour l'ensemble des lieux de commission sur le territoire.

Des différences notables sont constatées pour les mis en cause de nationalité étrangère dans les transports en commun. Alors que les hommes de nationalité étrangère de moins de 18 ans constituent 44 % de l'ensemble des hommes de nationalité étrangère mis en cause, cette proportion atteint 66 %, soit les deux tiers, pour les femmes mineures mises en cause de nationalité étrangère. Pour les mis en cause de nationalité étrangère de moins de 13 ans, la différence est encore plus marquée : 2 % pour les hommes contre 19 % pour les femmes.

Plus de 36 % des mis en cause dans les transports en commun sont des hommes de moins de 18 ans, et 65 % sont des hommes de moins de 30 ans. Dans presque toutes les classes d'âge, les hommes représentent plus

Encadré 3 - Les mis en cause

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. La personne est alors « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. Mais une personne mise en cause n'est pas nécessairement coupable : c'est la justice qui le déterminera ultérieurement. À noter qu'un même individu récidiviste est ici comptabilisé autant de fois que les forces de l'ordre le mettent en cause, même pour des faits différents : il n'existe pas d'identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. D'autre part, les personnes mises en cause enregistrées ne forment, lorsqu'elles sont effectivement coupables, qu'une partie de l'ensemble des auteurs d'infractions. Cette proportion varie d'ailleurs en fonction du type de délinquance considéré.

Le plaignant n'a la possibilité de renseigner qu'une seule nationalité dans les logiciels de rédaction des procédures. Il n'est donc pas possible de savoir à partir des données saisies les mis en cause qui disposent de plusieurs nationalités. Ainsi, parmi les mis en cause identifiés comme étant de nationalité étrangère dans le cadre de cette étude, certains peuvent aussi disposer de la nationalité française et inversement. Par ailleurs, l'identité, la nationalité et l'âge des mis en cause ne peuvent pas être systématiquement vérifiés par les services de police et de gendarmerie, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou pas du tout. Or, les mis en cause peuvent avoir intérêt à ne pas dire la vérité aux services de sécurité, notamment au sujet de leur âge et se faire passer pour des mineurs.

5 Répartition des mis en cause pour des faits de vols ou de violences commis dans les transports en commun par âge et par sexe

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
Moins de 13 ans	150	170	320	53 %	3 %
13 à 17 ans	650	3 740	4 390	85 %	41 %
18 à 29 ans	360	3 140	3 500	90 %	32 %
30 à 44 ans	210	1 550	1 760	88 %	16 %
45 à 59 ans	90	580	670	87 %	6 %
60 ans et plus	10	130	140	93 %	1 %
Total des personnes mises en cause	1 470	9 300	10 780	86 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, 10 780 personnes ont été mises en cause par les forces de police ou de gendarmerie pour des infractions de vols ou de violences ; 86 % sont des hommes et 41 % ont entre 13 et 17 ans.

Source : SSMSI, base des auteurs de crimes et délits.

de 85 % des mis en cause, sauf pour la classe des moins de 13 ans où la proportion de femmes est de 47 %. Cette proportion atteint même 63 % pour les femmes étrangères de moins de 13 ans.

Plus de la moitié des mis en cause dans les transports en commun sont de nationalité étrangère

La nationalité du mis en cause ne peut systématiquement être vérifiée par les services de sécurité, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou pas du tout. (encadré 3). A noter par ailleurs que parmi les mis en cause identifiés comme étant de nationalité étrangère dans le cadre de cette étude, certains peuvent aussi disposer de

la nationalité française et inversement. Les statistiques associées doivent donc être interprétées avec précaution.

Parmi les mis en cause dans les transports en commun sur le territoire français hors Île-de-France, en 2018, un peu plus d'un tiers sont de nationalité étrangère (35 %), tandis que les mis en cause de nationalité étrangère tous lieux de commission confondus ne représentent que 12 % de l'ensemble des mis en cause pour les domaines d'infractions considérés (figure 6). Les mis en cause de nationalité étrangère sont notamment prépondérants dans les vols sans violence avec un taux atteignant 62 % en France hors région Ile-de-France dans les transports en commun. La surreprésentation des mis

6 Nationalité des personnes mises en cause pour des faits de vols ou de violences (physiques ou sexuelles) dans les transports en commun en 2017 et 2018

	France hors région Ile-de-France						Ile-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux		
	2017	2018	évolution en point	2017	2018	évolution en point	2017	2018	évolution en point	2017	2018	évolution en point
France	70%	65%	-4,6	88%	88%	-0,6	32%	26%	-5,8	63%	61%	-1,9
Maghreb	15%	18%	3,2	5%	5%	0,1	41%	46%	0,1	16%	17%	0,1
Afrique Hors Maghreb	4%	4%	0,3	2%	2%	0,1	9%	11%	0,2	8%	8%	0,0
Union européenne hors France	4%	4%	0,0	2%	2%	0,0	11%	8%	-0,3	7%	7%	0,0
Europe hors Union européenne	6%	6%	0,6	1%	1%	0,0	4%	5%	0,4	1%	2%	0,2
Asie	1%	2%	0,5	1%	1%	0,2	3%	3%	0,1	3%	3%	0,0
Amérique	0%	0%	0,0	1%	1%	0,1	1%	1%	0,1	1%	1%	0,1
Autres	0%	0%	0,0	0%	0%	0,1	0%	0%	-1,0	0%	0%	-0,4
TOTAL (en nombre de mis en cause)	4 580	4 950		210 610	222 490		5 560	5 830		54 430	56 330	

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, 65 % des mis en cause pour des faits de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française ; cette nationalité représente 88 % des faits constatés en 2018 tous lieux de commission confondus.

Source : SSMSI, base des auteurs de crimes et délits.

7 Nationalité des personnes mises en cause pour des faits de vols ou de violences (physiques ou sexuelles) dans les transports en commun, selon le type d'infraction

	France hors région Ile-de-France				Ile-de-France			
	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Vols sans violence	Violences sexuelles
France	67%	83%	38%	72%	31%	63%	9%	37%
Maghreb	20%	5%	36%	11%	55%	11%	60%	21%
Afrique Hors Maghreb	5%	5%	3%	4%	6%	15%	10%	17%
Union européenne hors France	3%	3%	6%	4%	3%	5%	10%	8%
Europe hors Union européenne	2%	1%	16%	2%	1%	1%	8%	2%
Asie	2%	2%	1%	6%	2%	3%	2%	15%
Amérique	1%	0%	0%	0%	1%	2%	1%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL (en nombre de mis en cause)	520	2 360	1 680	390	920	1 320	3 310	270

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2018, 67 % des mis en cause pour des faits de vols violents dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française.

Source : SSMSI, base des auteurs de crimes et délits.

en cause pour vols dans les transports en commun, identifiés comme étant étrangers, serait liée aux bandes organisées évoquées supra. Ces réseaux seraient constitués essentiellement d'étrangers mineurs. Concernant les coups et blessures volontaires, les mis en cause sont à 83 % de nationalité française (figure 7).

En Île-de-France, ces proportions sont bien plus importantes : près des trois quarts (74 %) des mis en cause dans les transports en commun sont de nationalité étrangère, tandis que sur l'ensemble de la région francilienne tous lieux confondus, ils sont 39 % (figure 6). Pour les cas de vols sans violence, 91 % des mis en cause sont de nationalité étrangère et ils représentent 37 % des cas de coups et blessures volontaires.

Sur le territoire national hors Île-de-France, les nationalités prépondérantes chez les mis en cause de nationalité étrangère dans les transports en commun appartiennent aux pays du Maghreb (18 % du total). Cependant les mis en cause de nationalité française prédominent dans les cas de vols violents (67 %), de coups et blessures

8 Évolution du nombre de victimes pour des faits de vols ou de violences constatés dans les transports en commun par département

Département	Nombre de victimes en 2018	Nombre de victimes pour 1000 hab. en 2018	Fréquence	Evolution 2017-2018
75 Paris	59 260	26,9	44 %	7 %
69 Rhône	10 050	5,5	7 %	10 %
93 Seine-Saint-Denis	9 240	5,8	7 %	-14 %
92 Hauts-de-Seine	4 530	2,8	3 %	2 %
13 Bouches-du-Rhône	4 430	2,2	3 %	-13 %
94 Val-de-Marne	4 190	3,1	3 %	nd
31 Haute-Garonne	3 190	2,4	2 %	-4 %
34 Hérault	3 060	2,7	2 %	7 %
33 Gironde	2 930	1,9	2 %	13 %
06 Alpes-Maritimes	2 860	2,6	2 %	22 %
95 Val-d'Oise	2 670	2,2	2 %	4 %
59 Nord	2 570	1,0	2 %	9 %
44 Loire-Atlantique	2 420	1,8	2 %	23 %
38 Isère	2 110	1,7	2 %	27 %
91 Essonne	1 870	1,5	1 %	-7 %
77 Seine-et-Marne	1 740	1,3	1 %	-11 %
78 Yvelines	1 650	1,2	1 %	-4 %

Note : nd = non-diffusable, l'effectif concerné est sous le seuil de diffusion.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM. Départements représentant plus de 1 % des faits de vols ou de violences constatés dans les transports en commun en France.

Lecture : En 2018, 10 050 victimes ont été recensées pour des faits de vols ou de violences dans le Rhône, ce qui représente 7 % de l'ensemble des victimes dans les transports en commun en France. On constate une augmentation du nombre de victime de 10 % entre 2017 et 2018 dans le département du Rhône.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

volontaires (83 %) et de violences sexuelles (72 %) (figure 7). En Île-de-France les mis en cause de nationalité maghrébine dans les transports en commun y sont surreprésentés (46 %), soit près du double de la proportion des mis en cause français (26 %).

Des évolutions territoriales du nombre de victimes contrastées

En 2018 tout comme en 2017, Paris est la commune et le département où l'on comptabilise le plus grand nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun (figure 8). Ceci est encore une fois dû au fait que la région francilienne, qui comptabilise 18 % de la population nationale, possède le plus large réseau de transport en commun en France.

Parmi les 17 départements ayant les plus grands nombres de victimes pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun en 2018 figurent les 8 départements de la région francilienne. Les départements de Paris avec 27 victimes pour 1 000 habitants, de la Seine-Saint-Denis (6 victimes pour 1 000 habitants) et des Hauts-de-Seine (3 victimes pour 1 000 habitants) sont ceux qui en comptabilisent le plus : ils concentrent plus de la moitié (54 %) des victimes d'atteintes dans les transports en commun. Viennent ensuite les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône, ou encore la Haute-Garonne et l'Hérault, qui enregistrent chacun au moins 3 000 victimes pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports

9 Évolution du nombre de victimes pour des faits de vols ou de violences constatés dans les transports en commun par commune

Commune	Nombre de victimes en 2018	Nombre de victimes pour 1000 hab. en 2018	Fréquence	Evolution 2017-2018
Paris (75)	59 260	26,9	44 %	7 %
Lyon (69)	8 330	16,2	6 %	10 %
Marseille (13)	3 820	4,4	3 %	-14 %
Toulouse (31)	2 980	6,3	2 %	-4 %
Saint-Denis (93)	2 750	24,7	2 %	-14 %
Montpellier (34)	2 690	9,7	2 %	10 %
Bordeaux (33)	2 220	8,9	2 %	13 %
Nice (06)	2 120	6,2	2 %	40 %
Nantes (44)	2 080	6,9	2 %	25 %
Grenoble (38)	1 650	10,3	1 %	36 %
Lille (59)	1 560	6,7	1 %	18 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM. Communes représentant plus de 1 % des faits de vols ou de violences constatés dans les transports en commun en France.

Lecture : En 2018, 59 260 victimes ont été recensées à Paris, ce qui représente 44 % de l'ensemble des victimes pour des faits constatés de vols et de violences dans les transports en commun en France. On constate une augmentation du nombre de victimes de 7 % entre 2017 et 2018 dans la commune de Paris.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

en commun. L'Isère, la Loire-Atlantique ou encore les Alpes-Maritimes ont connu des hausses significatives du nombre de victimes recensées dans les transports en commun en 2018. Inversement, les départements de la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône ou encore la Seine-et-Marne ont connu une baisse significative de ce même nombre de victimes en 2018. En Île-de-France, une baisse significative est constatée dans 4 des 8 départements de la région, les départements de Paris et des Hauts-de-Seine présentent quant à eux une hausse significative entre 2017 et 2018.

A l'échelle communale, hormis Paris, on retrouve d'autres grosses agglomérations ayant un réseau de transport en commun largement développé comme Lyon, Marseille, Toulouse ou encore Saint-Denis (figure 9). Nice, Grenoble et Nantes ont connu entre 2017 et 2018 une forte hausse du nombre de victimes pour des faits de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun en 2018. Réciproquement, les communes de Marseille, Saint-Denis et Toulouse ont eux connus une baisse significative de ce même nombre de victimes durant cette même période.

Pour en savoir plus

- *Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique*, SSMSI, janvier 2019
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, SSMSI, décembre 2018
- *Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun, éclairage*, dans *Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique*, SSMSI, janvier 2018
- *Sécurité en Île-de-France : le point en 2019*, Note rapide n°825, IAU, novembre 2019
- *Pour une meilleure connaissance de l'insécurité dans les transports en commun franciliens*, Note rapide n°781, IAU, juin 2018
- *Les atteintes sexuelles dans les transports en commun*, Repères n°34, ONDRP, décembre 2017



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteurs : Sylvie Plantevignes et Brandon Saintilan

Conception graphique : François Tugores

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats